

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-DESSUS MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère :

QU'UNE session extraordinaire du Conseil de la municipalité soit tenue le 21 décembre 20 h 00, au lieu ordinaire des sessions, soit au 2, rue du Parc à Saint-Valère.

Ordre du jour :

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022

4- ADMINISTRATION

4.1 Service professionnel d'un consultant en assurances collectives pour les Municipalités dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union Municipal du Québec (UMQ)

4.2 Abolition des frais de retard à la bibliothèque municipale de Saint-Valère

4.3 Avis juridique de la résolution portant le numéro 298-2022 concernant le programme Nouveaux Horizons 4 pour les ainées.

4.4 Motion- règlement de tarification

4.5 Contrat de dépréciation – Prédapro

4.6 Entente de service de procureur représentant la municipalité de Saint-Valère devant la cour municipale de Victoriaville

4.7 Règlement numéro 387-2023 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception

4.8 Règlement numéro 392-2023 sur le traitement des élus pour l'année 2023

5- LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Abrogation de la résolution portant le numéro 298-2022 / Programme Nouveaux Horizons – Désignation des personnes ressources

7.2 Nouveaux Horizons 4 – Désignation des personnes ressources

7.3 Clinique – Avenue Santé Bois-Francs – Personnes nommées

PÉRIODE DE QUESTIONS

6- CLÔTURE DE LA SÉANCE

Donné à Saint-Valère ce 13^e jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.

La directrice générale et greffière-trésorière

Carole Pigeon

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 14 h et 17 h de l'après-midi, le 13^e jour du mois de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour de décembre deux mille vingt-deux.

Signé..... 